

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

Bilan de la concertation

Dates de la concertation
18 avril 2024 - 6 juin 2024

Anne Laporte

Jean-Louis Laure

Laurent Pavard

garante et garants désignés
par la CNDP



commission
nationale du
débat public



Sommaire

Sommaire.....	2
Avant-propos.....	4
Synthèse pour les décideurs et pour le public.....	4
Les enseignements clefs de la concertation préalable	4
Les principales demandes de précisions et recommandations de la garante et des garants formulées à l'issue de la concertation préalable.....	5
Introduction	6
Le projet objet de la concertation	6
Responsable du projet et décideurs impliqués :	6
Plan de situation et implantation du projet.....	6
Objectifs du projet selon le porteur de projet	7
Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat.....	8
Coût	8
La saisine de la CNDP	8
Contexte de la concertation.....	8
Décision d'organiser une concertation.....	9
Garantir le droit à l'information et à la participation	9
Le rôle des garantes et garants.....	9
Le travail préparatoire des garante et garants.....	10
Les résultats de l'étude de contexte.....	10
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	14
Le dispositif de concertation :	14
Avis sur le déroulement de la concertation	15
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	15
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	16
Quelques chiffres clefs de la concertation :	17
Synthèse des arguments exprimés.....	18
La procédure de concertation.....	18
L'opportunité	19
L'environnement.....	19
L'aménagement du territoire.....	23
La mobilité des salariés.....	25
L'enjeu économique et social	28
L'enjeu formation et développement des compétences pour le territoire	28
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet.....	31

Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées.....	31
Recommandations de la garante et des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation	32
Liste des annexes.....	33

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par la garante et les garants de la concertation préalable. Il est communiqué par ses auteurs dans sa version finale le 5 juillet 2024 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le [site](#) dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement).

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan, réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Les enseignements clefs de la concertation préalable

La concertation préalable sur le projet d'extension de l'usine pharmaceutique Novo Nordisk à Chartres s'est déroulée du 18 avril 2024 au 06 juin 2024.

Ce projet a pour objectif de renforcer les capacités de production de traitements du diabète ou de l'obésité, et notamment de cartouches et de flacons d'insuline ainsi que de stylos injecteurs préremplis. Plus concrètement il s'agit de la construction de plusieurs bâtiments de production, l'extension d'un bâtiment existant et la création de services annexes (parking, bureaux, cantine).

Il s'est agi d'une procédure atypique à plus d'un titre, en raison d'une part de la nature même de l'activité industrielle et de l'importance du projet, peu communes dans le débat public, et d'autre part de la brièveté de la procédure d'information et de participation du public, consécutive à une adaptation fine des exigences de la concertation à la conduite d'un projet en cours.

Deux caractéristiques majeures du projet auraient d'autre part pu limiter, voire empêcher, la tenue d'un dialogue véritable entre le maître d'ouvrage et les publics : l'ancrage profond et ancien de l'entreprise dans le territoire et la rigueur de l'organisation même de l'entreprise.

- Novo Nordisk ("Novo" pour les habitants, marque d'une certaine familiarité), implanté à Chartres depuis une soixantaine d'années, a installé et développé des relations étroites avec les acteurs politiques et économiques du territoire chartrain. C'est par exemple le premier employeur privé de l'agglomération. Ces relations publiques et institutionnelles sont anciennes, fortes et constantes et d'aucuns auraient pu considérer que le dispositif de concertation réglementaire n'apporterait rien qui ne soit déjà connu ;
- Tant dans la précision de son process de production que de la conduite de son projet immobilier et industriel l'entreprise laissait peu de place à l'improvisation, à l'ouverture, à l'indispensable "lâcher prise". Le projet présentait ainsi apparemment peu d'aspérités, c'est-à-dire aussi - par conséquence - une absence de marges de manœuvre et d'offre de participation pour le public.

Après une période d'acclimatation, Novo Nordisk a su rapidement quitter une posture de maître d'ouvrage contraint et réticent pour celle d'acteur disponible et engagé, tant vis-à-vis des publics externes que des collaborateurs de l'entreprise. Les uns et les autres, après une période d'étonnement au regard d'une procédure peu familière, ont salué un processus de concertation permettant - sous le regard de garants neutres et indépendants - de comprendre, de questionner, de commenter et de proposer.

L'opportunité du projet n'a pas été questionnée durant la concertation mais au contraire souvent abordée sous forme de soutien explicite. Les arguments du dynamisme économique et du développement local ont été mis en avant pour justifier cette forte adhésion.

Trois thématiques majeures (hormis les impacts du projet sur le fonctionnement interne de l'entreprise, largement abordés par les salariés) illustrent particulièrement ces échanges (thématiques développées de façon détaillée ci-après) :

- l'eau (besoins, consommation, rejets...), qui renvoie à des enjeux plus généraux sur l'ensemble du territoire chartrain et la Beauce ;
- l'emploi, la formation et le recrutement, dans un bassin d'emploi en tension, avec la crainte d'une concurrence inégale entre employeurs ;
- la circulation et les transports : les effets de la fermeture de la rue Edmond Poillot ont notamment été discutés, tant du point de vue des riverains que pour le trafic au sein de l'ensemble de l'agglomération.

La garante et les garants considèrent positivement cette procédure qui aura été utile à l'ensemble de la communauté chartraine, acteurs comme grand public, aussi bien qu'à la réflexion de l'entreprise dans la définition de son projet.

Les principales demandes de précisions et recommandations de la garante et des garants formulées à l'issue de la concertation préalable

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garante et garants formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations
Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse
<i>1.En lien avec Chartres Agglomération, au vu de l'étude de trafic attendue et du déclassement de la rue Poillot, préciser les évolutions prévisibles des conditions de trafic tant pour le trafic VL que pour le trafic PL</i>
<i>2.En lien avec Chartres Agglomération et la société des eaux de Chartres, préciser les quantités d'eau en jeu : chiffres de la production et de la consommation moyenne de l'agglomération et des besoins actuels et prévus de Novo Nordisk</i>
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants.
<i>1.Continuer à faire vivre le site Internet de la concertation et s'en servir pour informer le public sur l'avancement du projet.</i> <i>2-Organiser une réunion de restitution au public une fois que les éléments complémentaires demandés auront été obtenus.</i>

Introduction

Le projet objet de la concertation

Insérée dans le tissu industriel Chartreais depuis 1961, l'entreprise Novo Nordisk a suivi, depuis les années 1990 un processus de développement quasi continu au fil de la diversification de sa production. Deuxième site par l'importance de l'entreprise danoise, leader mondial de la production d'insuline, le site de Chartres formule et conditionne sous différents formats (flacons, stylos injecteurs) l'insuline qui lui est expédiée sous forme cristallisée depuis l'usine danoise où elle est produite.

Le projet soumis à la concertation répond au développement des marchés mondiaux des produits de traitement du diabète et de l'obésité. Chiffré à plus de 2 milliards d'euros, le projet entraînerait le doublement de la superficie de l'usine en quatre phases s'étendant sur une période de cinq années de 2022¹ à 2027, et la création de 500 emplois directs supplémentaires (pour un effectif actuel de 1600).

Il comportera l'extension et la réorganisation partielle du site avec la création d'un nouveau laboratoire qualité, d'un nouveau restaurant d'entreprise et d'un parking supplémentaire pour le personnel, la refonte des "utilités" (les unités de production de vapeur, de froid, etc.). Trois unités de production seront ajoutées : un bâtiment de production "aseptique" où l'insuline est formulée, et deux bâtiments de production de produits finis (stylos injecteurs) et leurs bâtiments logistiques associés. Une phase ultérieure, en cours de définition, pourrait ajouter deux bâtiments de production aseptique.

Ce projet est donc d'une importance stratégique majeure pour Chartres et son agglomération ; il bénéficie à ce titre d'un fort soutien des élus comme du public.

Ce développement, se réalisant sur les espaces aujourd'hui construits de la zone industrielle (aux dépens d'installations industrielles appelées à déménager dans le jardin d'entreprises de Chartres métropole), n'entraînera pas directement d'artificialisation des sols. La communauté d'agglomération a joué le rôle d'opérateur foncier en rachetant le terrain de l'entreprise Guerlain, déménagée sur une autre zone d'activité, afin de le réserver aux développements futurs de Novo Nordisk. Elle facilite aussi le déménagement ultérieur de deux autres entreprises présentes sur le site et du centre technique communautaire afin de faciliter l'extension de Novo Nordisk.

Responsable du projet et décideurs impliqués :

Le projet industriel soumis à la concertation est porté par la société danoise Novo Nordisk, entreprise pharmaceutique mondiale spécialisée dans le traitement du diabète et de l'obésité. Novo Nordisk assure seule, comme maître d'ouvrage et donc pétitionnaire, le financement du projet d'extension de son site de production d'Eure-et-Loir ; toutefois les collectivités locales (ville de Chartres et Chartres agglomération) et divers opérateurs publics jouent un rôle majeur pour la faisabilité et l'accompagnement du projet (disponibilité foncière, aménagement urbain, organisation des mobilités, gestion de l'eau...). À ces divers titres ces acteurs ont été impliqués dans la concertation et de nombreuses questions du public leur ont été adressées, directement ou indirectement.

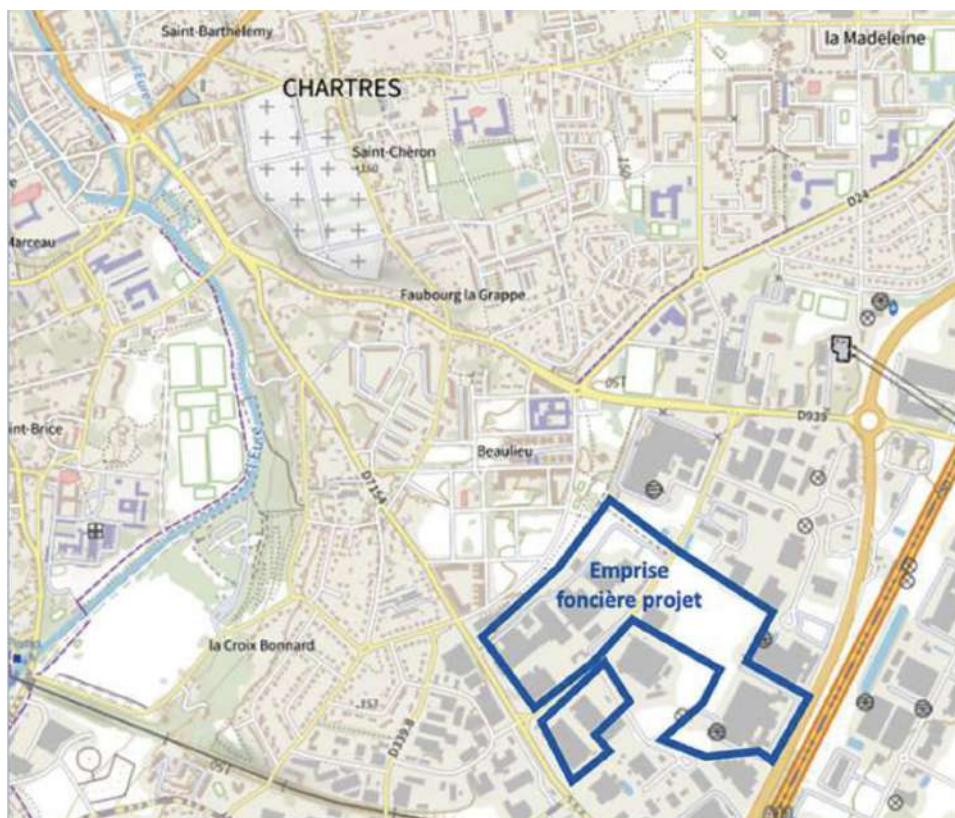
Plan de situation et implantation du projet

L'extension du site de production pharmaceutique se développe dans la continuité territoriale des installations préexistantes, qu'elles viennent compléter. La disponibilité foncière, pour l'essentiel sous maîtrise de la communauté d'agglomération, a constitué une condition

¹ La saisine de la CNDP ne porte que sur les deux phases (3 et 4) programmées à partir de 2024.

déterminante pour la faisabilité du projet, plusieurs autres hypothèses ayant été mises en concurrence par l'industriel, notamment ses autres implantations à travers le monde. Selon l'entreprise, le site de Chartres a été retenu pour ses "atouts géographiques, qualitatifs et humains". Cette option stratégique n'a pas été discutée pendant la concertation mais a été validée par toutes les parties prenantes.

Outre la disponibilité foncière, le site de Chartres bénéficie d'un positionnement stratégique lié notamment à une très bonne accessibilité. L'usine peut s'appuyer également sur un écosystème performant dans les domaines pharmaceutique et cosmétique (pôles de compétitivité Polepharma et Cosmetic Valley).

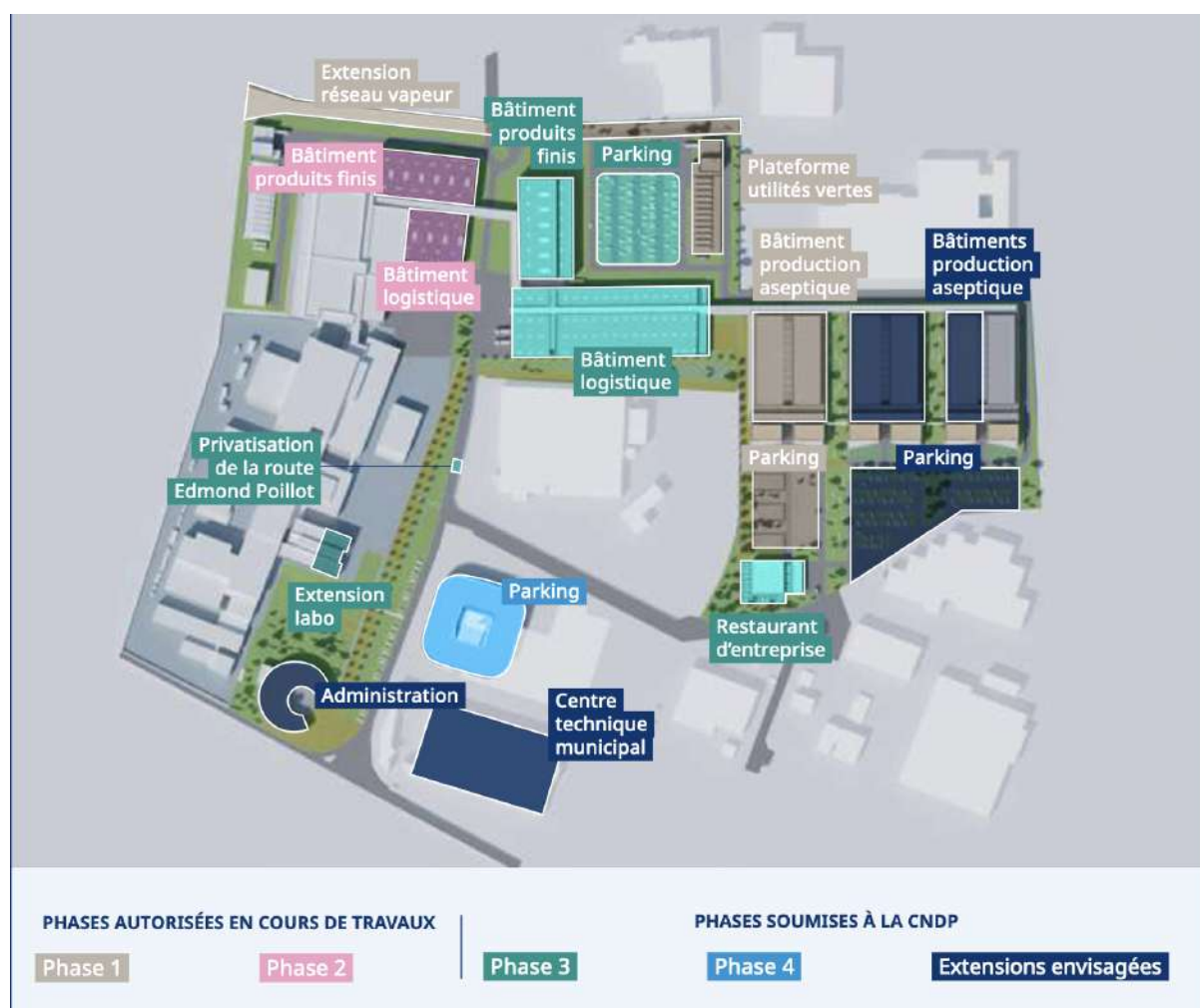


source : dossier de la concertation

Objectifs du projet selon le porteur de projet

Avec ce projet Novo Nordisk entend doubler sa capacité de production pour faire face à l'accroissement actuel et futur de la demande au niveau mondial (96 % de la production est destinée à l'exportation). Il s'agit également d'une opportunité de moderniser les lignes de production grâce à de nouveaux équipements et de nouvelles technologies. De nouvelles solutions thérapeutiques pourraient ultérieurement être accueillies sur ces lignes de production.

Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat



source : dossier de la concertation

Coût

Le coût global du projet, toutes phases confondues, est estimé par Novo Nordisk à plus de 2 milliards d'euros, investissement en totalité financé par l'entreprise.

La saisine de la CNDP

Contexte de la concertation

La concertation s'est engagée dans un contexte particulier, marqué d'une part par les effets d'une annonce de la décision d'investissement de l'entreprise par le président de la République au mois de novembre 2023, d'autre part du fait de la délivrance préalable par les autorités publiques de différentes autorisations administratives portant sur les deux premières tranches du projet global, permettant *de facto* son commencement opérationnel. La visibilité donnée au projet par ces initiatives (large couverture médiatique au niveau national, animation du chantier au niveau local) a pu laisser craindre que l'opportunité du projet ne pouvait être abordée dans la concertation préalable, ni ses caractéristiques questionnées, comme le prévoit le Code de l'environnement. Ces ambiguïtés ont cependant pu être rapidement levées grâce à la compréhension de l'entreprise et à l'arbitrage sous l'égide du préfet d'Eure-et-Loir.

Si le processus participatif s'est trouvé objectivement "borné" par les engagements préalables des autorités et les contraintes intrinsèques du projet, plusieurs ouvertures ou marges de

manœuvre ont cependant pu être mises au débat, par exemple sur les questions environnementales, les transports, le redéploiement fonctionnel interne...

Décision d'organiser une concertation

Par décision 2024 / 17 / NOVO NORDISK / 1 du 7 février 2024 la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon les articles L 121-8 et 121-9 et a désigné Madame Anne Laporte et Messieurs Jean-Louis Laure et Laurent Pavard garante et garants de la concertation, considérant que le projet comportait des impacts significatifs sur l'environnement et présentait des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques d'intérêt national.

La garante et les garants ont reçu leur lettre de mission le 14 février 2024.

Par sa décision n° 2024 / 55 / NOVO NORDISK / 2 du 3 avril 2024 la Commission a validé le dossier et les modalités de la concertation, recommandant toutefois que ces modalités soient complétées par un plan de communication favorisant une large mobilisation du public. Les temps d'échanges envisagés devaient inclure une plus grande diversité d'intervenants et permettre de réserver au moins deux tiers du temps à l'échange.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garantes et garants neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission de la garante et des garants, qui se trouve en annexe de ce bilan.

Le rôle des garantes et garants

Un garant, ou une garante, est une personne inscrite sur la liste nationale des garantes et garants de la CNDP, neutre et indépendante, nommée par la Commission pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant et/ou d'une garante.

Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un (ou plusieurs) garante(s) et garant(s) pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant est lié à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garants rédigent un bilan qui est transmis au porteur de projet, à la CNDP et à tous les acteurs. Ils signent la charte de déontologie de la CNDP.

Dans ce cas précis, la garante et les deux garants avaient pour mission de porter au débat les besoins auxquels le projet était susceptible de répondre, et de donner à voir pour le public s'il y avait des alternatives possibles. Les extensions soumises à la concertation faisant partie

d'un ensemble plus large et certaines des extensions ayant déjà été autorisées et d'autres étant encore en phase d'étude, la concertation préalable devrait porter sur un projet mis en perspective. Une attention particulière devrait être portée lors de la concertation aux aspects fonciers tels que l'acquisition de terrains ou le déclassement de la rue Edmond Poillot. Les précautions annoncées par le maître d'ouvrage pour la préservation de l'environnement devraient être argumentées et justifiées. La Commission nationale du débat public invitait également les garants à aborder avec le public les nuisances en phase chantier et les impacts environnementaux à prévoir, à savoir l'impact concret sur la ressource en eau, les rejets de résidus médicamenteux, les risques industriels, les aspects énergétiques et le bilan carbone. Les thématiques à aborder devraient enfin porter sur les nouveaux flux de transports et les nouveaux besoins en mobilité compte tenu de l'augmentation de la production et des effectifs.

Le travail préparatoire des garante et garants

Les résultats de l'étude de contexte

Le projet a été soumis à la CNDP alors que ses deux premières tranches, soumises à la simple obligation de l'enregistrement au titre d'ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement), étaient déjà lancées et leur chantier démarré. Cette omission découlait toutefois d'une méconnaissance de la réglementation applicable et non d'une volonté de s'y soustraire. La garante et les garants ont demandé (et obtenu) que la totalité du projet, y compris les deux premières tranches (bien que formellement hors saisine), soient évoquées lors de la concertation afin que le public ait une vision d'ensemble du projet.

Le dépôt du dossier d'autorisation des tranches suivantes était prévu par l'entreprise à la rentrée de septembre 2024, ce qui créait une forte contrainte de délai pour la préparation et l'organisation de la concertation.

La garante et les garants, dans un échange intense et constructif avec le maître d'ouvrage, ont réalisé l'étude de contexte dans un délai très court (février et mars 2024), ce qui a permis d'amender et de finaliser le projet de concertation préparé par le maître d'ouvrage en vue de sa présentation lors de la séance plénière de la CNDP du 3 avril 2024.

La garante et les garants ont rencontré lors de l'étude de contexte, outre le maître d'ouvrage à de nombreuses reprises :

- les autorités administratives : la préfecture (secrétaire général), l'unité départementale de la DREAL, l'agence régionale de santé ;
- deux fédérations d'associations de protection de la nature : Fédération Environnement Eure et Loir (FEEL) et Eure et Loir nature (affiliée à FNE) ;
- la chambre de commerce et d'industrie ;
- la communauté d'agglomération de Chartres métropole ;
- l'union départementale de la CGT ;
- le Conseil régional de la région Centre-Val de Loire.

Les équipes du maître d'ouvrage ont été réactives et à l'écoute tout au long de la concertation, notamment lors de sa phase préparatoire.

Bien que l'usine de Chartres soit l'un des principaux sites de Novo Nordisk, le premier employeur privé d'Eure et Loir, et que certains de ses personnels viennent de la région parisienne ou d'Orléans, l'étude de contexte a montré que les conséquences du projet seraient pour l'essentiel limitées au périmètre de l'agglomération de Chartres métropole, et même à la ville de Chartres et sa périphérie.

C'est la raison pour laquelle la proposition du maître d'ouvrage d'organiser la concertation à Chartres et dans sa périphérie immédiate a été acceptée par la garante et les garants.

L'étude de contexte préalable à la concertation, a également permis aux garants de pré-identifier des enjeux qui devraient être portés au débat.

Le projet d'extension de l'usine de Chartres se faisant sur le site même de l'entreprise, sur les terrains libérés par d'autres entreprises dont le déménagement est prévu sur d'autres zones d'activité de l'agglomération (Asahi Diamond, Quincaillerie Beauceronne, services techniques de l'agglomération), il n'aura que très peu d'impacts sur des compartiments tels que la biodiversité, la faune ou la flore. L'usine n'émet pas de bruit et peu de pollutions.

Il induira toutefois une modification de la desserte routière de la zone ; le développement du site se faisant de part et d'autre de la rue Edmond Poillot, celle-ci sera partiellement privatisée et mise en impasse. De ce fait, la continuité de la liaison entre l'avenue d'Orléans et la rue de Sours, utilisée par certains automobilistes pour contourner les bouchons sur la rocade, sera interrompue ; le plan de circulation sur la zone sera modifié par la communauté d'agglomération.

L'augmentation d'environ 25% des effectifs aura une répercussion sur les déplacements du personnel qui se font en grande partie en voiture ; le déménagement d'entreprises adjacentes devrait cependant en atténuer les effets ; l'augmentation de la production entraînera celle du trafic poids lourds ; c'est pourquoi les craintes d'une aggravation de l'engorgement de la rocade et des accès à la zone industrielle en période de pointe ont été exprimées. Cette thématique a donc été identifiée parmi celles qu'il conviendrait de traiter lors de la concertation.

L'usine utilise deux matières premières principales : l'insuline, qui est produite dans une usine danoise et est reçue sous forme cristallisée et sous froid, et l'eau, qui sert non seulement à formuler le médicament, mais qui est aussi utilisée à toutes les étapes du processus de production (lavages, production de vapeur etc.). L'agglomération dépend pour son alimentation en eau de captages dans la nappe de Beauce et d'un prélèvement dans l'Eure.

Or la nappe de la Beauce est également sollicitée pour l'irrigation, ce qui génère des tensions sur la ressource en période d'étiage. Les besoins de Novo Nordisk sont assez marginaux (le chiffre de 0,7% de la consommation de la CA a été avancé), et des perspectives crédibles de réduction de la consommation sont annoncées par Novo Nordisk.

Les rejets d'eau au réseau sont un sujet complémentaire : l'usine purifie l'eau du réseau pour répondre à ses exigences et, en l'état actuel de la réglementation sanitaire, ses possibilités de recyclage sont limitées. Elle rejette par conséquent au réseau des eaux très pures ce qui peut être considéré comme un gâchis et perturbe le fonctionnement de la station d'épuration. Il a donc été prévu de porter une attention particulière à cette thématique lors de la concertation.

Les sujets du traitement des déchets et de la gestion de l'énergie et des émissions carbone ont été également évoqués lors des entretiens préparatoires.

Une autre thématique signalée par les interlocuteurs de la garante et des garants est celle de l'emploi ; dans un bassin d'emploi de 136 800 habitants et 65 200 actifs (chiffres de la communauté d'agglomération), et où le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale, la perspective de la création de 500 emplois supplémentaires, susceptibles d'en générer indirectement 2000 de plus, suscite l'inquiétude du tissu industriel et artisanal chartrain. La crainte d'un débauchage des salariés qualifiés aux dépens des entreprises artisanales moins puissantes financièrement a été exprimée lors des entretiens préalables. Il a donc été prévu de consacrer un atelier à cette question.

La nature du projet, la très grande visibilité de l'entreprise à Chartres, son secteur d'activité qui concerne les malades du diabète, maladie en progression, fait que toutes les catégories de population sont potentiellement intéressées par la concertation, que ce soit au titre de simple information, d'une recherche d'emploi, ou de préoccupations sur les conséquences

possibles du projet sur les conditions de circulation ou l'environnement. Les installations de Novo Nordisk sont dans une zone d'activité située à proximité du quartier « ANRU » du Petit Clos ; il a donc été demandé à Novo Nordisk de prévoir des actions en direction de ces publics particuliers, de même que vers les étudiants et le public jeune, afin de toucher une diversité de publics concernés par le projet.

Les entretiens préliminaires ont montré une excellente acceptation du projet de Novo Nordisk, entreprise que tout le monde connaît à Chartres et dont beaucoup de Chartrains sont fiers. La presse locale (l'écho républicain et le magazine mensuel d'information de la communauté d'agglomération, diffusé à tous les foyers) a consacré de nombreux articles au projet de l'entreprise, ce qui ne signifie pas pour autant que le public en ait eu une connaissance précise avant la concertation.

Dans ces conditions, pour pallier le risque d'une faible mobilisation du public lors de réunions générales ou thématiques, la garante et les garants ont préconisé l'organisation de débats « mobiles » de façon à aller au contact du public sans attendre qu'il se déplace pour participer aux réunions en salle.

La concertation a ainsi comporté les manifestations suivantes :

- Deux réunions plénières, pour l'ouverture et la synthèse de la concertation ; ces réunions ont réuni un public plutôt institutionnel, d'une quarantaine de personnes à chaque fois ;
- Trois ateliers thématiques (emploi/formation - une quinzaine de personnes dont seulement deux hors services, mobilité et transports -environ 25 personnes dont douze pour le public, environnement-une quarantaine de personnes dont 25 pour le public) ;
- Deux réunions pour des publics particuliers : les entreprises, regroupée dans l'association géode (25 entreprises représentées) le 15 mai, et la conférence des maires de l'agglomération le 16 mai (une cinquantaine de maires présents).
- Cinq animations internes à l'entreprise. Cette action, sur laquelle la garante et les garants avaient au départ quelques doutes, s'est révélée un grand succès en raison de son caractère direct, dégagé des voies hiérarchiques de communication habituelles. Quatre cents collaborateurs y ont participé, qui ont fait remonter beaucoup de questions ou de contributions.
- Une présence sur deux marchés de Chartres : le marché central, place Billard le 18 mai (au moins 150 rencontres), et le marché des petits clos le 29 mai (cette deuxième manifestation ayant malheureusement été annulée en raison du mauvais temps) ;
- Une présence au centre nautique Odyssée le 18 mai dans l'après-midi (une vingtaine de contacts) ;
- Une rencontre sur deux jours avec les étudiants de l'IUT de Chartres les 13 et 14 mai ;



Débat mobile à l'entrée du marché de Chartres le 18 mai (photo garants)

- Une rencontre avec les associations sportives de la Madeleine le 5 juin (environ 75 jeunes présents, certains accompagnés de leurs parents, provenant de ce quartier « ANRU »).
- Une exposition mobile a par ailleurs été installée dans la maison de quartier des Petits Clos et à la mairie de Chartres.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Comme mentionné précédemment, la garante et les garants ont dû réaliser leur analyse du contexte dans un délai très court pour permettre de coller au calendrier d'un projet déjà en partie engagé. Simultanément ils ont établi un dialogue assidu avec les représentants de l'entreprise, à la fois pour expliquer et faciliter la compréhension des enjeux de la concertation préalable et pour en élaborer le dispositif (dossier du maître d'ouvrage et modalités). Une réunion hebdomadaire, initiée au siège chartrain de Novo Nordisk, puis organisée en visioconférence, a permis de répondre à ces objectifs.

La directrice des relations extérieures de l'entreprise, chargée du pilotage de la concertation aux côtés du vice-président chef de projet, a largement mobilisé ses équipes, avec l'assistance d'une agence spécialisée². Si ce positionnement interne et cette organisation ont témoigné d'une efficacité certaine et d'un grand professionnalisme, ils ont aussi parfois orienté la concertation à des fins de communication institutionnelle. À cette réserve près, le maître d'ouvrage a toujours été à l'écoute des recommandations de la garante et des garants, même si certaines d'entre elles n'ont pas été suivies d'effet.

- **Les recommandations des garante et garants concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Concernant les modalités d'information et de mobilisation, la garante et les garants ont insisté sur l'importance, en dehors des affichages légaux, d'articles dans la presse locale quotidienne, d'un article dans un quotidien national, de reportages télé (chaîne régionale), d'une newsletter.

La garante et les garants ont suggéré, en complément des publics proposés par le maître d'ouvrage, des actions *d'aller vers*, notamment dans des quartiers en politique de la ville proches du site de Novo Nordisk.

- **La prise en compte des recommandations par le responsable du projet**

Elles ont été globalement prises en compte. Toutefois le responsable de projet n'a pas sollicité les chaînes de télévision régionales, non plus que la presse nationale. Il n'a pas réalisé la *newsletter* suggérée par la garante et les garants.

Des actions *d'aller vers* ont bien été programmées dans deux quartiers en politique de la ville (Petit-clos et La Madeleine).

Le dispositif de concertation :

300 affiches et 80 affichages en mairie

12 encarts presse

2 réunions publiques

15 autres rencontres publiques (3 ateliers thématiques, 3 ateliers ciblés, 5 actions hors les murs (2 forums étudiants, 1 stand marché, 1 stand Odyssée, 5 points salariés)

Un site Internet dévolu à la concertation.

² Il s'agit d'État d'esprit-Stratis

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyens et citoyennes, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Le dispositif utilisé pour informer la population comprenait les éléments suivants : un dossier de concertation réalisé par le maître d'ouvrage, une synthèse de ce dossier, un site internet dédié (www.concertation-novonordisk-chartres.fr), des kakémonos de présentation du projet dans des lieux de passage du public et une vidéo de présentation du projet disponible sur le site internet de la concertation.

Le maître d'ouvrage, non familier avec cette culture de la concertation (mais bien habitué à communiquer avec les acteurs et le public du territoire), et qui ne l'avait pas prévu dans son planning, s'est prêté au jeu avec beaucoup de sérieux et d'efficacité, répondant à la très grande majorité des demandes de la garante et des garants ; toutefois, la proposition d'une newsletter n'a par exemple pas été retenue, ni la promotion de la concertation dans la gare ferroviaire de Chartres, site particulièrement fréquenté.

L'organisation de la concertation s'est déroulée dans une ambiance collaborative et positive.

Le dossier de concertation a fourni une information suffisamment complète, sincère, compréhensible et sourcée pour les données chiffrées, pour que le public puisse se faire une opinion sur le projet. Des informations complémentaires ont par ailleurs été fournies au fil des réunions. La garante et les garants ont été attentifs à ce que l'information ne soit pas trop promotionnelle, institutionnelle, ni trop technique. Les données couvertes par le secret industriel et commercial n'ont pas été rendues publiques.

Le dossier de concertation, en 63 pages, a globalement atteint son objectif. Il était disponible sur le site de la concertation de Novo Nordisk et sur celui de la CNDP, ainsi que sous format papier, en nombre limité d'exemplaires, sur les lieux des différentes manifestations du dispositif de concertation. Sa mise en page laisse une large place à l'infographie, aux photos, plans et schémas pour faciliter la compréhension du projet. Une synthèse du dossier de concertation en 4 pages était à disposition du public lors des manifestations.

Ce dossier incluait des informations sur le contexte du projet d'extension de Novo Nordisk production à Chartres, les enjeux sanitaires nationaux et internationaux des maladies ciblées par les thérapeutiques produites. Il comprenait également, les différentes composantes architecturales et paysagères du projet et leur phasage dans le temps.

Les impacts environnementaux du projet les plus prégnants (eau, énergie, déchets) ont été quantifiés de façon suffisante. Certains impacts notamment sur l'eau et l'énergie devront néanmoins être approfondis. Les enjeux socio-économiques, et en particulier les besoins en ressources humaines et formations professionnelles, ont été exposés de façon précise et transparente. Les questions de l'aménagement du territoire autour du site, ses répercussions sur la mobilité des personnes et des flux de transports de biens sont restées peu développées, en attente d'études en cours réalisés par la métropole.

La présentation systématique du projet lors des différentes manifestations du dispositif de concertation a été satisfaisante. Elle s'est appuyée sur des présentations orales claires

projetées sur grand écran, une vidéo et des kakémonos, permettant au public d'en saisir les grandes caractéristiques.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

L'ouverture de la concertation a été précédée, en plus de l'affichage obligatoire dans toutes les mairies de la Métropole de Chartres, de reportages, de publi-reportages et d'encarts dans la presse locale, d'une diffusion d'affiches dans 300 lieux à Chartres et dans les deux principales zones industrielles, d'une large information des relais territoriaux et de messages sur les réseaux sociaux (Linkedin). Ce dispositif a permis de présenter la concertation et de relayer les rendez-vous participatifs, afin de mobiliser le public et les parties prenantes.

Il est à noter que la concertation a débuté par une réunion publique, un jour avant le début des vacances scolaires de printemps. Cette situation défavorable à la participation du public a néanmoins été validée par la CNDP dans le but de ne pas retarder le calendrier de la concertation au regard du stade d'avancement du projet (comme évoqué plus haut sur une partie du projet le chantier avait déjà démarré avant la concertation). La durée de la concertation a été de sept semaines, laissant un temps raisonnable au public pour prendre connaissance du projet et participer.

Un projet aussi consensuel que celui de l'extension de l'entreprise Novo Nordisk à Chartres faisait craindre une faible participation. La première réunion publique a mobilisé peu de public, de même que le premier atelier (durant les vacances de printemps) sur les compétences et la formation.

Les ateliers suivants sur la mobilité et l'environnement ont été plus fréquentés. Toutefois, ces rencontres ont permis un échange fructueux avec le maître d'ouvrage, de nombreuses questions et remarques ont pu être formulées par le public.

Les rencontres avec le public sur ses lieux de vie (marché, événement sportif dans un quartier en politique de la ville) ont été bien fréquentées et ont permis de nombreux échanges.

Les publics jeunes (lycéens et étudiants en IUT) ont été rencontrés sur leur lieu de cours ou à l'occasion des rendez-vous parcours-sup avec leurs parents. Ces séances ont apporté plus d'informations sur le projet aux participants, résidents en dehors du département pour beaucoup, que de remarques sur le projet.

Les ateliers avec les parties prenantes ont été assez mobilisateurs. L'atelier avec les acteurs de la zone industrielle, entreprises adhérentes à l'association Géode, et la réunion des Maires ont été l'occasion de discussions riches sur le projet, soulevant des points importants qui devront amener des réponses de la part de la Métropole.

Les salariés de Novo Nordisk ont eu la possibilité de discuter du projet dans un autre cadre que celui de l'information institutionnelle. Les séances ouvertes pour la concertation ont été l'occasion de répondre à des questions et de recueillir de nombreuses contributions écrites, sous forme de questions ou de suggestions.

Le public avait aussi la possibilité de s'exprimer via un coupon séparable inclus dans le document de synthèse du dossier de concertation (lettre T) mis à disposition lors des manifestations et aussi directement, par voie électronique, sur le site de la concertation. Ces modalités ont été largement utilisées.

Les personnes n'ayant pu se rendre aux séances publiques ont eu la possibilité d'accéder aux enregistrements vidéo ou de lire les verbatim des séances sur le site de la concertation. Cela leur donnait aussi la possibilité de réagir et de poser des questions ou de faire des remarques sur ce même site.

La diversité du dispositif de participation construit avec le maître d'ouvrage, en termes de thématiques, lieux, populations cibles, modalités de participation a permis que le droit à la participation puisse être effectif. L'animation des réunions par l'assistance à maîtrise d'ouvrage a facilité efficacement l'expression du public. Aucune critique sur les modalités et le déroulement de la concertation n'a été émise durant les séances, sur le site de la concertation, ni auprès de la garante et des garants-si l'on excepte le caractère tardif de la saisine de la CNDP.

Au regard de ces différentes observations, et sous réserve des informations à compléter, la garante et les garants considèrent que le droit à l'information et le droit à la participation du public ont été respectés.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

665 participants aux rencontres (+ 500 collaborateurs)

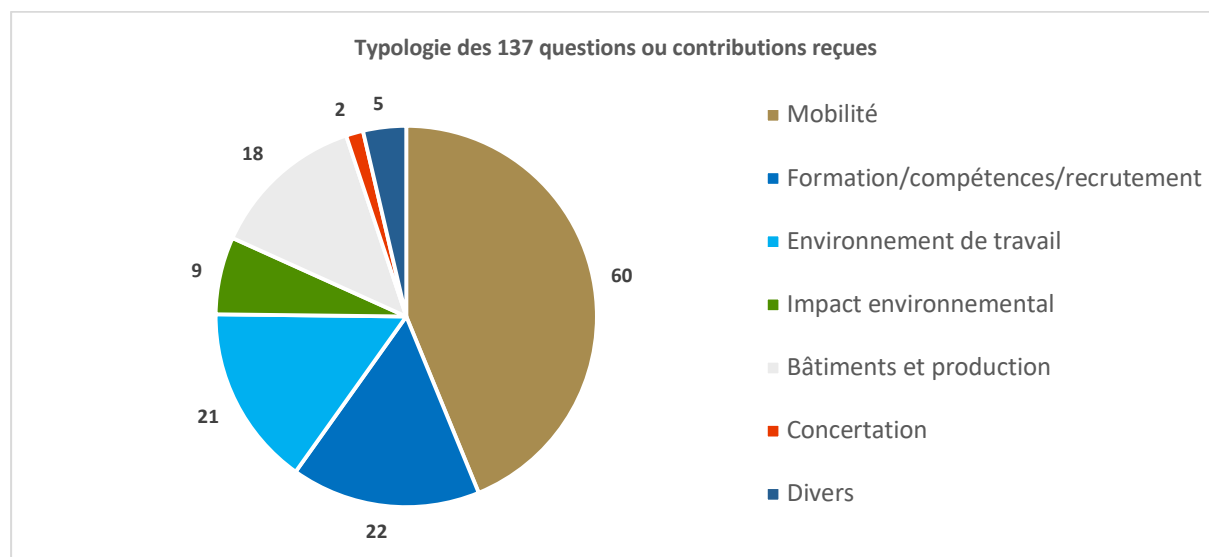
351 connexions uniques au site internet

222 contributions : coupons T remplis

Synthèse des arguments exprimés

Les débats lors de la concertation ont été dans l'ensemble conformes à l'analyse de contexte, avec toutefois une prégnance plus importante qu'anticipé des thématiques liées à la mobilité et aux transports.

Le diagramme suivant des questions reçues donne une idée des préoccupations du public :



Source : compendium des questions reçues par le maître d'ouvrage

Nous examinerons dans la suite les thèmes abordés lors de la concertation.

La procédure de concertation

La procédure n'a fait l'objet que de très peu d'observations. La principale interrogation, formulée par carte T et lors de la séance publique d'ouverture, porte sur l'enclenchement tardif de la concertation, alors que les deux premières tranches étaient instruites et leur chantier démarré. La réponse du maître d'ouvrage s'appuie notamment sur la confidentialité des affaires au moment de la maturation du projet, mais la bonne explication est à chercher dans la méconnaissance du code de l'environnement.

La concertation a par ailleurs été jugée très positivement par le public. Alors qu'elle pouvait initialement être perçue comme une contrainte (le président de la métropole a évoqué « *un pays où sévit de longue date l'encombrement bureaucratique et normatif* » -dossier de concertation, page 28) elle a été saluée à plusieurs reprises pour la qualité de l'information délivrée et la possibilité donnée de s'exprimer (« *J'y vois une chance pour que la population, au-delà des initiés économiques, adhère à ce projet et que ce projet soit véritablement le projet porté par le territoire.* » - (JP Gorges, Maire de Chartres, réunion d'ouverture) ; « *je trouve que cette concertation préalable c'est une très bonne chose* » (participant, réunion géode le 15 mai.)).

La garante et les garants estiment que le travail de maturation effectué au cours de la préparation du dossier de concertation a conduit le maître d'ouvrage à construire un discours plus complet et solidement argumenté, améliorant la qualité de l'information du public. Le maître d'ouvrage a d'ailleurs témoigné lors de la réunion de synthèse du caractère positif de la démarche de concertation et s'est proposé de faire un retour à la Commission nationale sur la perception par une entreprise privée d'une démarche de concertation nouvelle pour elle.

La concertation a cependant souffert d'un problème de fond. En effet, beaucoup des sujets abordés relèvent en réalité de la communauté d'agglomération de Chartres. La garante et les garants avaient insisté pour que les représentants de la communauté d'agglomération soient étroitement associés à la concertation ; si des représentants de celle-ci ont bien participé aux réunions certains sujets sont toutefois restés incomplètement traités, c'est notamment le cas des thématiques de mobilité et de gestion de l'eau, qui demandent à être éclairées par des données plus précises (voir ci-dessous).

L'opportunité

Les principes de la concertation publique imposent que la question de l'opportunité du projet soit posée.

La concertation a mis en évidence le fort soutien du public au projet de Novo Nordisk. Soutenu par les élus et les autorités administratives, le projet a suscité à de nombreuses reprises l'expression de la satisfaction, voire de fierté, que le site de Chartres ait été retenu pour le développement de l'activité de l'entreprise « *c'est un très beau projet* » ; « *on ne peut que s'enthousiasmer sur ce beau projet* » (participant, réunion Géode le 15 mai) ; « *le projet est en lui-même intéressant. Le projet est utile, socialement utile* » (participant, atelier environnement, 13 mai).

Le Maître d'ouvrage n'a d'autre part pas communiqué sur les détails techniques de son projet, couverts par le secret industriel et commercial.

Si l'on excepte la fermeture de la rue Poillot, nécessitée par le projet dans son état actuel, les observations du public n'ont porté que sur certaines conséquences du projet (consommation d'eau et d'énergie, répercussions sur les trafics auto et poids lourds...) sans qu'elles ne remettent en cause son opportunité.

L'environnement



Atelier environnement le 13 mai (photos garants)

Parmi les thématiques environnementales évoquées lors de la concertation figurent la gestion des eaux et des déchets ; l'énergie et le bilan carbone de l'usine ont également été évoqués, de même que les aspects paysagers et la gestion de la biodiversité sur le site.

La gestion des eaux.

Novo Nordisk est un gros utilisateur d'eau, considérée comme une matière première par les responsables du site ; elle dépend du réseau d'eau potable pour son approvisionnement. L'eau prélevée est ensuite traitée pour répondre aux contraintes strictes des process industriels. Or la ressource en eau de l'agglomération dépend majoritairement de prélèvements dans les nappes ; une ressource complémentaire est puisée dans l'Eure mais la moindre qualité de l'eau brute nécessite un traitement plus poussé.

Plusieurs parties prenantes ont appelé l'attention sur les risques de tension sur la ressource en période d'étiage des nappes ; celles-ci sont en effet également sollicitées par les agriculteurs pour l'irrigation de leurs cultures, ce qui pose un risque de conflit d'usage en période de sécheresse. Le président de la Fédération Environnement Eure et Loir (FEEL) a d'ailleurs mentionné un avis défavorable récent en CODERST à propos d'une demande de création de captage d'irrigation.

Sur ce sujet de la ressource les contributions ont été nombreuses et diverses. Novo Nordisk a mis en avant les résultats obtenus les années précédentes par les mesures d'économie d'eau : selon les chiffres communiqués par l'entreprise la consommation sur le site de production est passée d'un maximum de 227 000 M³/an en 2016 à 138 000 M³/an en 2023. L'entreprise prévoit une augmentation de 70 000 M³/an de la consommation au terme du projet ; ces prévisions ramèneraient la consommation du site un peu en dessous du niveau de 2016 malgré le doublement du site.

Les autorités administratives sont rassurantes quant aux capacités du réseau Chartrain à fournir les quantités d'eau nécessaires au site. Le représentant de la DDT a comparé les besoins de l'usine à la ressource globale (pluie) sur le département « *Il faut savoir que la pluie en Eure-et-Loir représente ...400 000 M³/heure en moyenne. La surconsommation de ce projet est de 10 mètres cubes par heure.* » (atelier environnement). Les responsables de la communauté d'agglomération sont rassurants sur la capacité du réseau à fournir les quantités d'eau nécessaires à Novo Nordisk.

A noter que des chiffres très divers ont été donnés sur la consommation du site et sa part dans la consommation totale de l'agglomération : tantôt 1% tantôt 0,7% tantôt 2%. Si l'on se base sur la prévision de 207 000 M³/an (dossier de concertation) les besoins journaliers moyens seraient de 567 M³ ; si la production moyenne de l'agglomération de Chartres est de 18 000 à 20 000 M³/j (JP Gorges, conférence des maires le 16 mai), les besoins de Novo Nordisk représenteraient alors 2,8%...

Le distributeur d'eau CM eau Chartres n'ayant pas été associé à la concertation, les chiffres précis de la production d'eau de l'agglomération n'ont pas été communiqués ; des chiffres plus précis devront être ultérieurement communiqués au public sur ce sujet sensible.

Certains participants aux réunions ont estimé au vu des chiffres présentés que les besoins en eau avaient un impact « modéré » ; d'autres ont en revanche mis en doute cette appréciation en mettant en perspective les besoins supplémentaires causés par l'installation possible de 500 familles supplémentaires à Chartres « *on pense que cette évolution de Novo Nordisk aura un impact important sur la consommation d'eau. Si on a compris que les process métiers conduisent à une maîtrise raisonnée de l'eau, il a été complètement ignoré l'arrivée de 500 collaborateurs. Qui dit 500 collaborateurs, c'est 500 familles qui auront un impact sur la consommation d'eau du territoire* » (participant, atelier environnement).

Novo Nordisk indique que les économies attendues permettront probablement d'autres gains dans le futur. La réglementation actuelle limite les possibilités de recyclage en production pharmaceutique mais sous réserve d'une évolution réglementaire le recyclage des eaux

pourrait réduire encore les besoins de l'usine : « *On a des projets qui sont en effervescence pour le moment, où on pense pouvoir gagner 20 à 25 % de moins sur les 140 000 M3 qu'on consomme aujourd'hui* » (Novo Nordisk, séance d'ouverture) ; « *L'idée dans le cycle de l'eau, dans la stratégie, c'est de réutiliser à minima deux ou trois fois l'eau avant de la mettre au rejet* » (X Roques, atelier environnement). La notion de « réutilisation à l'infini » de l'eau a même été avancée lors de ce même atelier.

Une piste aujourd'hui explorée est la récupération des eaux pluviales pour certains besoins, notamment sanitaires. Des réservoirs de stockage des eaux pluviales sont prévus dans les nouvelles installations avec comme double bénéfice de permettre le recyclage des eaux pluviales collectées et de laminer les débits rejetés au réseau en cas d'orage.

Conséquence de la nature de ses process, l'usine rejette au réseau des eaux très pures ce qui est défavorable au bon fonctionnement de la station d'épuration. L'idée d'une mutualisation de ces rejets avec d'autres entreprises de la zone a été avancée « *Est-ce qu'il n'y aurait pas des secteurs intéressés par de l'eau non dangereuse, mais non potable ?* » (FEEL, atelier environnement). La réutilisation pour l'arrosage des espaces verts a également été proposée.

Afin de réduire les débits de pointe des eaux pluviales, l'utilisation de revêtements filtrants pour les parkings et voies de circulation a été proposée.

A noter que les résidus médicamenteux sont traités dans la partie déchets ; d'autre part, une partie des eaux de rejet comportent une chaleur résiduelle, qui pourrait faire l'objet d'une récupération d'énergie.

La gestion des déchets

Novo Nordisk estime à 6 500 tonnes annuelles la quantité de déchets supplémentaires générés par l'extension de ses installations (dossier de concertation, page 48). Ces déchets sont constitués de plastiques, cartons, et rejets insuliniques liquides. La répartition précise des tonnages entre ces catégories a été communiquée lors de l'atelier environnement. A ces catégories s'ajoutent des cartouches et stylos injecteurs : Novo Nordisk a en effet lancé une politique de recyclage des stylos injecteurs, collectés pour le moment par 200 officines partenaires dans quatre régions.

Novo Nordisk met en avant une politique volontariste de réduction et de recyclage d'une partie des matériaux utilisés ou de leurs conditionnements : cartons, palettes, plateaux de transport. Les matériaux seront séparés à la source pour permettre leur recyclage ou leur valorisation par incinération. Les objectifs annoncés sont un taux de recyclage des déchets de plus de 80%, le reste étant valorisé par incinération. Les cendres d'incinération (200T/an) sont valorisées en agriculture (80%) ou en industrie (20%).

Les déchets pharmaceutiques « critiques » sont pour leur part isolés, concentrés et détruits par incinération.

Cette thématique a été pour l'essentiel abordée lors de l'atelier consacré aux impacts environnementaux ; elle n'a suscité aucune question ou contribution en ligne ou lors des débats mobiles. Peu de propositions ou de remarques ont été formulées lors de cet atelier.

Un groupe a considéré lors de cet atelier que l'impact du projet serait « fort » sur la production de déchets. Il a été suggéré de privilégier des emballages biodégradables ou réutilisables et limiter le volume des emballages ou suremballages. « *L'impact était considéré comme fort. Et on pourrait le limiter, dans les propositions, par des emballages biodégradables, réutilisables, réduire le plastique. Voilà. Mais bon, on s'est posé la question, parce qu'en fait, les déchets viennent plutôt des flux de matière entrante qui doivent ressortir, tout ce qui est emballage et tout ça. Et on s'était posé la question, est-ce qu'il n'y aurait pas, comme dans l'automobile,*

des packages qui repartent chez le fournisseur et qui se re-remplissent ? » (participant, atelier environnement).

Au total cette thématique n'a suscité que très peu de questions ou remarques, et les explications données par les responsables de l'entreprise ont apporté les éclaircissements nécessaires.

L'énergie et le bilan carbone du site de Chartres

Novo Nordisk insiste beaucoup sur ses ambitions en matière de bilan carbone et de gestion économe de l'énergie : c'est le programme « *circular for zero* » dont l'ambition est la neutralité carbone du site de production.

Elle avance à l'appui de ses affirmations la fourniture d'énergie électrique sur un contrat « vert », sur l'utilisation de gaz biosourcé et de déchets forestiers pour la fourniture de chaleur. Les bâtiments, modernes, optimisent l'utilisation de l'énergie du fait de leur isolation, de l'utilisation de la lumière naturelle, de l'optimisation des centrales de traitement d'air et de la réutilisation de l'énergie thermique.

Le développement du site entraînera un doublement de la puissance électrique nécessaire (30 MW contre 12,9 MW actuellement) et l'installation d'une nouvelle chaudière dont la technologie n'est pas encore choisie. A noter qu'il y a un certain flou dans les chiffres d'énergie totale consommée : 216 TWh le 18 avril (réunion de lancement), 60 GWh le 13 mai (atelier environnement). Ces chiffres demandent donc à être détaillés et précisés.

Les augmentations de consommation prévues n'ont pas été communiquées par Novo Nordisk cependant le doublement de la puissance permet en première analyse d'anticiper un doublement de l'énergie électrique consommée – aux gains d'efficacité énergétique près.

A noter que des panneaux solaires seront installés sur 30% des toitures des nouveaux bâtiments, la production de ces panneaux restera cependant marginale (0,75%).

Ce sujet a été abordé lors de l'atelier consacré à l'environnement au cours duquel des chiffres précis ont été communiqués tant sur les consommations d'énergie que sur les gains obtenus les années précédentes du fait de l'amélioration, des process, ainsi que sur les bilans carbone aux niveaux du groupe et du site de Chartres.

Pour ce qui concerne le bilan carbone du site de Chartres les chiffres communiqués lors de l'atelier montrent des quantités résiduelles de 210 tonnes annuelles pour l'activité propre du site (le gaz et l'électricité, étant couverts par des certificats d'origine, sont réputés neutres) ; le plus gros des émissions (160 000 T) est imputable aux fournisseurs et à l'utilisation des produits, et notamment aux transports.

Novo Nordisk s'est montré convaincant sur ce sujet qui n'a fait l'objet que d'assez peu d'interventions de la part du public. Aucune question n'a été posée sur ce thème, que ce soit en ligne ou via les cartes T. Lors de l'atelier consacré à l'environnement les participants ont salué les efforts consentis : « *l'impact du projet sur l'énergie est plutôt modéré et maîtrisé* ».

Les questions ou contributions se sont limitées à des points secondaires : installation de panneaux photovoltaïques sur certains espaces non prévus à ce stade (garages à vélos), recours à la géothermie, partage des énergies non consommées (c'est-à-dire la chaleur résiduelle) sur le site, développement de l'utilisation de la biomasse. Le maître d'ouvrage a confirmé les prévisions du projet s'agissant des panneaux PV et de la biomasse, à la réserve près que la technologie de la chaudière supplémentaire reste à choisir à ce stade. Il a également indiqué que la géothermie n'était pas une ressource pertinente du fait de la réutilisation des chaleurs fatales.

En définitive ce sont les transports, et notamment les poids lourds, qui restent la principale sources d'émissions carbone ; le groupe affiche sa volonté d'arriver à terme à la neutralité carbone sur ses opérations et les transports ; les chiffres des résultats obtenus ont été communiqués le 13 mai, mais ils concernent le groupe Novo Nordisk dans son ensemble ; les gains sur les transports dépendront des évolutions techniques et sociales (transports des personnes), mais la décarbonation du transport de marchandises reste une perspective lointaine.

Faune et flore

Le projet se développe dans une zone industrielle, sur des surfaces artificialisées. Les enjeux en matière de faune et de flore ont de ce fait été considérés comme assez limités.

Des propositions ont cependant été formulées pour la végétalisation des espaces non construits et favoriser les insectes :

« *Installer des ruches d'abeilles pour équilibrer la biodiversité au vu de l'artificialisation des sols = objectifs compensatoire* » (reçu par carte T ; atelier environnement) ;

« *il ne faudrait pas que les espaces non bâtis ne soient pas végétalisés... minimiser les revêtements de sol minéralisés qui absorbent la chaleur et la restituent ensuite... installer des jachères fleuries dans les terrains en attente d'être construits.* ».

Si l'objectif de végétaliser au maximum les espaces non bâtis est partagé par les responsables du projet, ils sont plus réservés quand il s'agit de favoriser les insectes ; en effet leur pénétration éventuelles dans les installations présente un risque sanitaire dans ces installations très protégées : « *sur la partie insecte, il faut savoir qu'on les suit en termes de contamination à l'intérieur des locaux... mais on les pèse toutes les semaines pour savoir combien on a d'insectes dans chaque emplacement sur l'usine... le responsable bâtiment, quand il y a une infiltration d'insectes, ça ne le fait pas rire du tout.* » (Novo Nordisk, atelier environnement).

L'aménagement du territoire

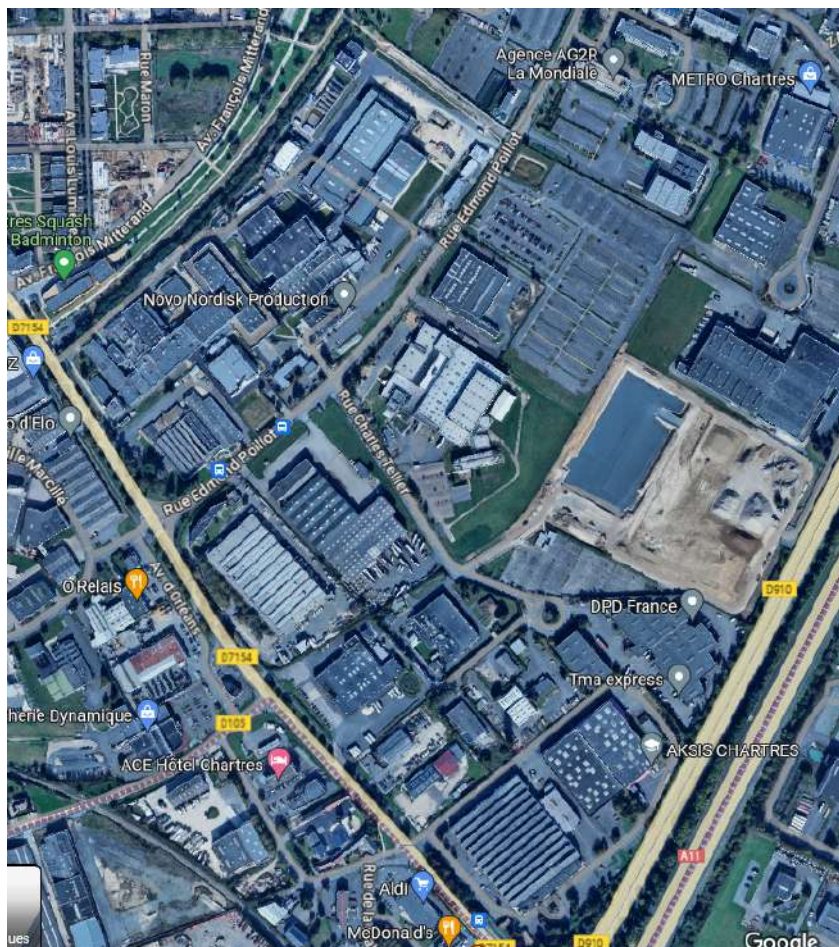
Le déclassement de la rue Edmond Poillot

Le projet d'extension de Novo Nordisk nécessite des acquisitions foncières complémentaires dans la zone industrielle. Un remaniement des espaces pour assurer la continuité de circulation des salariés sur la zone implique une privatisation d'une partie de la rue Edmond Poillot séparant ces différentes entités. Si cette rue est peu empruntée selon la Métropole, elle permet de contourner les bouchons de la rocade notamment aux heures de sortie des écoles ou des entreprises. Cette privatisation d'une partie de la rue inquiète les personnes qui l'empruntent régulièrement. De même les salariés des entreprises situées dans la rue Charles Tellier ou dans la rue Edmond Poillot, à proximité de Novo Nordisk, perdront la possibilité de pouvoir rejoindre les deux axes qui mènent à la rocade, inquiétudes relayées par les dirigeants de ces entreprises.

« *Est-ce que l'impact sur l'environnement a été étudié avec le fait d'interdire cette route, la déviation de toutes les circulations ? Parce je pensais quand la Rocade est bouchée ou quand la rue Mitterrand est encombrée à certaines heures que je ne pourrais plus passer par là.* » (participant, réunion d'ouverture); « *Quand tous les salariés vont sortir en même temps avec le feu qui donne sur la rue d'Orléans, il va y avoir un embouteillage qui va remonter jusque dans les parkings. Qu'est-ce que vous prévoyez pour fluidifier un peu tout ça ?* » (participant, réunion Géode).

Novo Nordisk précise le réaménagement routier (non décrit dans le dossier de concertation) avec deux ronds-points de retournement dans la rue Edmond Poillot de part et d'autre de

l'entreprise. Novo Nordisk indique par ailleurs que trois entreprises vont être relocalisées dans le jardin d'entreprise, réduisant le trafic : Asahi, le Centre Technique Municipal, et la quincaillerie Beauceronne.



Chartres Métropole mentionne l'étude de trafic lancée auprès des entreprises locales, ainsi que le projet d'amélioration de l'offre de transports en commun grâce à un Bus à Haut Niveau de Service (Cf. partie mobilité). Le projet d'autoroute A 154, s'il est confirmé en 2028, pourrait constituer une solution aux difficultés de circulation. En effet, le périphérique de l'agglomération chartreuse ou rocade est situé sur l'axe européen ER50 Est - Ouest et sur l'axe national Nord - Sud défini par la RN154 qui relie Rouen à Orléans. Il assure le grand contournement de l'Île-de-France et génère un trafic (inter)national et local. La partie nationale et internationale de ce trafic pourrait être évacuée par l'A154, ce qui allégerait considérablement le trafic sur la rocade. Un salarié de Novo Nordisk ainsi qu'un responsable d'entreprise suggèrent un accès à l'entreprise à partir de la rocade.

« Est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu ? Par exemple, un accès direct sur la rocade pour pouvoir rentrer par la rue Charles Tellier, par exemple ? Peut-être que ça limiterait l'impact sur l'avenue d'Orléans, entre autres. » ; « .../... une sortie pour votre personnel, sur la zone rocade, par la petite avenue François Arago qui peut être réaménagée, soit dans un sens, soit dans un autre, pour laisser partir ce flux directement sur la rocade ? » (participant, réunion Géode).

Ses conséquences sur le trafic poids-lourds

L'augmentation de l'activité de production entraînera une augmentation du trafic de camions dans la zone. Novo Nordisk estime que le nombre moyen quotidien de camions pour réception de marchandises et expédition de produits finis, passera de 15 environ à plus de 50. Une

nouvelle organisation au sein de l'entreprise pour fluidifier ce trafic, en termes d'infrastructures de quais de réceptions/expéditions et d'horaires, est à l'étude. Le public s'interroge sur l'optimisation du transport de marchandise, les camions sont-ils chargés au maximum ? Novo Nordisk décrit l'attention portée à l'optimisation des chargements.

« On essaie toujours de maximiser notre transport. Un camion fait très exactement 33 palettes. Toutes les expéditions sont vérifiées au quotidien par rapport à ce chiffre. On n'est pas à 100% de 33 palettes, mais à un taux élevé, environ 80 %. » (Novo Nordisk, réunion Géode).

La prévision de trafic de poids-lourds dans la zone (rue Edmond Poillot, rue Charles Tellier et avenue d'Orléans) inquiète les dirigeants des entreprises locales, qui mentionnent également la question du stationnement des camions, en l'absence de parkings sécurisés (zones tampon). Cela est source de ralentissement des flux, voire d'accidents.

« Sur le secteur Chartres, on a souvent des camions qui s'arrêtent parce qu'ils n'ont pas d'endroit. Ils attendent l'horaire, ils stationnent. Est-ce que vous avez prévu quelque chose de similaire pour régler ce problème sur les 60 camions ? » (participant, réunion Géode).

Novo Nordisk répond avoir prévu une zone tampon assez grande au sein de l'entreprise (*un linéaire étendu*) avec une programmation lissée des horaires de livraisons et d'expéditions. Concernant les zones tampons pour les autres entreprises, des propositions sont faites à la Métropole pour organiser des zones de stationnement adaptées pour les camions.

« Est-ce que la métropole a pensé sur l'A154 à mettre un parking tampon comme il existe dans les zones comme Orléans, qui sont des grands parkings de stationnement et d'attente ? Parce que là, on va se retrouver tous les jours avec des zones tampons partout. » (participant, réunion Géode).

La Métropole répond en évoquant deux études, celles auprès des salariés des entreprises sur leurs modalités de déplacement domicile-travail, et en parallèle celle sur le trafic dans la zone dans le but de réaliser les aménagements nécessaires pour désengorger les voies les plus encombrées. À propos des poids-lourds, la métropole annonce un projet d'aire de stationnement. L'étude de trafic, qui était toujours en cours lors de la concertation, n'a malheureusement pas pu être présentée au public.

« On travaille sur une extension du jardin d'entreprise et on va démarrer par le secteur de Gellainville. Une aire de stationnement poids lourds sécurisée y est à l'étude. » (participant, réunion Géode).

Les représentants des entreprises de la zone Chartres-Est alertent sur le risque de report des problèmes de flux sur leurs propres zones d'activités du fait de l'accueil des entreprises délocalisées.

« Les délocalisés vont venir dans la zone Chartres-Est, on a exactement les mêmes problèmes de circulation de camions. .../... Des gros problèmes de circulation piéton, vélo, trottinette. Des tas de problèmes qu'on n'a jamais résolus depuis des décennies. Il y a eu des accidents. Et là, nous sommes vraiment inquiets, justement, de ce transfert où on ne maîtrise rien. » (participant, réunion Géode).

La mobilité des salariés

Les mobilités douces

Peu de salariés de l'entreprise se rendent sur le site à vélo, entre 50 et 100 pour 1 600 salariés. Des propositions ont été élaborées dans le cadre d'un atelier sur la mobilité.

« Je suis prête à venir à vélo si j'ai de véritables pistes cyclables sécurisées ; si j'ai une participation financière, un forfait mobilité durable, qui se fait dans beaucoup d'entreprises,

une aide à l'achat d'un vélo ou la mise à disposition de vélo par mon employeur. » ; « Il y a des problèmes de continuité dans les parcours, avec des points noirs et des points difficiles. Il faut des voies végétalisées et séparées, des infrastructures pour le vélo électrique, le stationnement, la recharge. Sur l'aide financière, qui peut aider au niveau des collectivités ou de l'entreprise ou les deux ? » « Un point à travailler, ce sont les parcours entre la gare et l'entreprise pour les personnes de la région parisienne qui viennent chez Novo Nordisk. » (participant, atelier mobilités).

Novo Nordisk a pris note de la suggestion d'une aide de l'entreprise pour inciter à l'achat de vélos, trottinettes, gyropodes. Des aménagements à l'intérieur et autour du site sont prévus pour sécuriser les pistes cyclables, pour installer des abris avec possibilité de recharge, ainsi que des offres de services gratuits pour l'entretien des vélos. L'entreprise renvoie à la Métropole pour les aménagements de pistes sécurisées en dehors du site. La Métropole explicite les contraintes rencontrées sur le terrain.

« Bien sûr, on privilégie des voies en site propre et donc protégées. On s'adapte aussi à la réalité du terrain. Parfois, on ne peut pas exproprier les maisons, ou quand la voirie est étroite .../... On a du bidirectionnel, ou de l'unidirectionnel .../... On supprime les stationnements en centre-ville pour privilégier les mobilités douces en surface, piétons, vélos, et on met plutôt les véhicules en souterrain. » (participant, atelier mobilités).

Les salariés qui se rendent à pied chez Novo Nordisk sont encore moins nombreux. Ils habitent principalement dans les quartiers proches de l'entreprise, Croix-Bonnard, les Petits Clos et le Coudray.

Quant à la question des conditions de la marche et de la végétalisation des parcours comme souhaité par le public : *« Je ne veux pas marcher sur la route ou sur des trottoirs tout petits et tout tordus. Et soyons fou, on a dit pourquoi pas une indemnité de déplacement à pied, parce que ça existe. »* (participant, atelier mobilités). Novo Nordisk décrit l'environnement des trajets vers l'entreprise.

« Aujourd'hui, on a une vraie coulée verte entre le site de Novo Nordisk et le quartier des Clos, où on a une voirie au milieu d'arbres, de jeux, de terrains de sport, etc. Pour les personnes qui viennent plutôt des petits Clos, c'est très sécurisé. Pour la partie Croix-Bonnard, je pense qu'il y a des trottoirs avec des passages piétons, mais il n'y a pas forcément de passage vert, à ma connaissance. Et pour la partie Coudray non plus, je ne pense pas. » (Novo Nordisk, atelier mobilités).

Les transports en commun

La métropole accompagne le projet d'extension de Novo Nordisk en renforçant le transport collectif, par la création d'arrêts près de Novo Nordisk du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). La création de lignes de BHNS reliera Lucé, Chartres, le Coudray et Mainvilliers, passant toutes par la gare de Chartres et sa plateforme intermodale, ainsi que par son centre-ville. Il sera plus rapide qu'un bus classique et sa fréquence de passage plus élevée entre 8 à 12 minutes. Les conditions d'usage des transports en commun par le public ont été décrites dans le cadre de l'atelier sur la mobilité.

« Je suis prête à venir en transport en commun si les horaires sont adaptés et que la ponctualité est assurée ; si j'ai une correspondance, donc il faut développer l'intermodalité entre deux transports, le train, le bus, etc. ; si le circuit des lignes de bus existantes est prolongé ; si les transports en commun sont proches de mon domicile. » (participant, atelier mobilités).

La Métropole précise l'amplitude horaire des bus actuellement en service en semaine qui couvre la plus grande partie des besoins, entre 6h30 et 20h00 du lundi au vendredi. Le public

demande ce qu'il en est pour une offre le weekend, sachant que l'entreprise est ouverte 7 jours sur 7. La Métropole indique avoir demandé à son exploitant des simulations en termes d'évolution d'offres de transport selon l'expression de besoins nouveaux et l'impact en termes de coûts. Elle souligne que le cadre reste le transport collectif pour la collectivité et non pour une seule entreprise.

Concernant la mobilité de nuit des salariés, qui peut être assurée pour partie par le covoiturage, Novo Nordisk indique qu'une réflexion est en cours sur la mise en place éventuelle d'un service privé de l'entreprise.

Dans le cadre de l'intermodalité, une question du public concerne les parkings-relais en lien avec le BHNS. La Métropole propose de porter ce point auprès de l'élu concerné.

« Est-ce qu'il est prévu des parkings relais au terminus du BHNS ? Parce que ça pourrait faciliter le covoiturage. Des gens qui travaillent à différents points de la ligne du BHNS, qui prennent le BHNS et qui se retrouvent sur le parking relais pour ensuite aller dans les différents villages. » (participant, atelier mobilités).

Une question sur la contribution de l'entreprise au financement des transports publics (versement mobilité – contribution patronale et abonnement des salariés) est abordée par le public. Novo Nordisk précise que 50% du coût de l'abonnement est pris en charge par l'entreprise dans le cadre du remboursement des trajets domicile-travail. Une question a également été posée sur la possibilité d'une gratuité des transports à Chartres.

En dehors du BHNS, le réseau de bus existant n'est pas assez étendu selon le public, notamment pour la zone industrielle de Gellainville. La Métropole annonce un projet d'amélioration de l'offre de transports pour les zones d'activités industrielles, en particulier pour le secteur de Gellainville, sous-doté. Elle fait part aussi d'une réflexion en cours sur le volet mobilités douces pour permettre de rejoindre la zone de Gellainville à partir du centre de Chartres.

Le covoiturage

Novo Nordisk et les autres entreprises de l'association Géode ont mis en place une expérimentation sur 6 mois (novembre 2023-Avril 2024), prolongée de 6 mois par Chartres Métropole, pour inciter les salariés à faire du covoiturage, avec une aide financière pour celui qui prend sa voiture et la gratuité du transport pour le covoituré. Le public s'interroge sur la suite de l'expérimentation, notamment en termes de soutien financier.

« Le soutien de Chartres-Métropole au covoiturage va-t-il se prolonger ? Ce serait indispensable pour compléter l'offre de transports en commun, parce que le transport en commun ne va pas fonctionner 24 heures sur 24. » (participant, atelier mobilités).

Chartres Métropole rapporte des résultats très positifs de l'expérimentation avec 500 à 600 utilisateurs au bout de quelques mois, en soulignant qu'il s'agissait d'une incitation et que l'aide financière pourrait être réduite à terme. Le système du covoiturage implique des aires de parking adaptées selon le public pour les voitures mais aussi les vélos.

« Juste pour ajouter par rapport aux aires de parking dans le cadre du covoiturage, c'est aussi de prévoir des parkings vélos, parce que ça peut être aussi une transition de venir à vélo à un endroit pour ensuite covoiturer avec quelqu'un. » (participant, atelier mobilités).

La réponse de Chartres métropole est d'attendre les résultats de l'expérimentation tout en soulignant la faible pertinence des ruptures de charge pour des petits trajets.

« Le trajet moyen des gens est de moins de 20 km aller-retour. Les gens ne seraient pas partants pour faire une rupture de charge. Vous voyez, sur 10 km, si on en fait 3 pour s'arrêter, puis attendre... sinon, on perd tout le bénéfice. » (Chartres métropole, atelier mobilités).

L'enjeu économique et social

L'extension du site de production de Novo Nordisk à Chartres constitue un enjeu socio-économique important pour le territoire, avec notamment la création de 500 emplois supplémentaires pour l'entreprise. L'extension générera aussi près de 2 000 emplois pour les différentes phases de chantier et un développement économique du territoire. Si les 500 emplois à recruter sont considérés comme un atout pour le territoire, ils inquiètent le milieu industriel sur le risque de fuite des salariés d'entreprises moins attractives vers Novo Nordisk. Novo Nordisk se veut rassurante sur sa stratégie.

« .../... car il y a un risque de captation du personnel d'autres entreprises locales, en particulier aspiration des personnels des entreprises artisanales, qui ne peuvent offrir les mêmes salaires » (Président de la chambre de commerce et d'industrie) ; *« Je côtoie beaucoup de chefs d'entreprise qui me disent que, déjà, c'est compliqué pour recruter à Chartres. Est-ce qu'il y a des politiques pour aller chercher des salariés en dehors du territoire ? »* (Représentant d'entreprise, réunion Géode) ; *« Quand on parle de 500 collaborateurs, c'est 500 familles qu'on veut essayer de recruter, parce que le développement du site ne doit pas se faire au détriment des entreprises de nos voisins. L'idée est d'essayer d'attirer au maximum des personnes en dehors de l'agglomération et en dehors de la région. »* (Novo Nordisk, réunion Géode).

L'enjeu formation et développement des compétences pour le territoire

Comment faire pour recruter 500 personnes dans un horizon de 4 à 5 ans ? Et quels sont les profils pour ces postes ?

« Ces 500 postes vont de l'opérateur de production, l'opérateur régleur, le technicien de maintenance, le technicien support, le pharmacien, l'ingénieur process, jusqu'au chef d'équipe, leader, qui va les piloter. » (Novo Nordisk, atelier formation et compétences).

Quelles stratégies faudrait-il mettre en place pour réussir à recruter ?

« Il y a plusieurs pistes. Attirer les étudiants à rejoindre des parcours de formation. Proposer aussi des parcours de formation techniques qui manquent aujourd'hui, en tout cas à l'échelle du département et en partie aussi à l'échelle de la région. Réorienter des populations qui auraient envie de changer d'emploi, en leur proposant des formations professionnalisantes et faire monter aussi en compétences nos propres collaborateurs en interne, puisque les équipements sur lesquels on va potentiellement travailler demain ne sont pas les mêmes que ceux qu'on peut avoir sur le site aujourd'hui. » (Novo Nordisk, atelier formation et compétences).

La question de l'attractivité des métiers de l'industrie est à travailler, dans un contexte où l'image de l'industrie auprès des jeunes est assez négative. La Région met en œuvre des outils adaptés aux jeunes générations dans le cadre de ses missions d'orientation.

« Pour être honnête, (l'industrie) ça ne m'attirait pas du tout. Pourquoi ? J'ai aimé la restauration, parce que c'était quelque chose d'humain. J'aimais l'effervescence de ce milieu professionnel. Et c'est vrai que l'industrie, pour moi, ça représente un milieu en intérieur, fermé, cloisonné, et sans réel échange humain. » (Public, atelier formation et compétences) ; *« La Région s'est dotée depuis trois ans d'un service d'orientation. Des chargés de mission de l'ingénierie de l'orientation interviennent en milieu scolaire auprès des jeunes, mais aussi auprès des professeurs principaux, auprès des psychologues de l'Éducation nationale, des proviseurs, des principaux de collège, pour informer sur les métiers porteurs et travailler sur l'attractivité des métiers. Dans ce cadre-là, une batterie d'outils a été construite : le hackathon, le club extraordinaire qui était présent lors des 48 heures chrono, et puis un outil qui permet*

d'aller toucher les jeunes qui s'appelle Métiers en scène, qui est le principe d'un « escape game » autour des métiers de l'industrie. » (Région, atelier formation et compétences).

Le stage, une autre façon de connaître le milieu de l'entreprise, est mentionné par le public.

« J'ai eu connaissance par d'autres rencontres que dans des lycées, par exemple, ou des établissements scolaires. Plus largement, il y avait des propositions de stages régulièrement dans différents secteurs d'activité, comme l'agriculture, l'industrie, l'artisanat (hors stage de 3^e) (Public, atelier formation et compétences). » ; « C'est plutôt, en fait, une volonté d'un lycée (proviseur) de pouvoir permettre aux jeunes d'aller en entreprise, de signer facilement un conventionnement pour leur permettre d'aller faire des stages en entreprise, que ce soit sur du temps hors scolaire, donc pendant les vacances scolaires, etc. » (Région, atelier formation et compétences) ; « Aujourd'hui, on le fait sur la partie 3^e et bientôt 2nd. On a tout un parcours. Les jeunes vont voir les différents postes, les différents secteurs, la partie projet, la partie production, la partie laboratoire, contrôle qualité, etc. C'est le stage de 3^e d'une semaine. » (Novo Nordisk, atelier formation et compétences).

Comment adapter les formations aux besoins des entreprises ? Comment garder les jeunes diplômés sur le territoire ?

« Les lycées professionnels doivent rencontrer le monde économique pour analyser la pertinence de leurs filières et proposer l'évolution de filières de formation (imposé par la loi). ... /... Les établissements sont en train d'analyser quels sont les besoins et les opportunités pour une rentrée en septembre 2025. » (Région, atelier formation et compétences) ; « On a un problème parce qu'on n'a pas de formation sur le territoire qui puisse répondre à ces besoins. Dans un court terme, vous mettez en place un certain nombre de formations avec l'IMT, avec l'IUT, mais 10 par-ci, 20 par-là, 60 par-là, ça ne va pas nous faire les 600 ou 700 emplois qui vont nous manquer. » (Agglomération, atelier formation et compétences) ; « En fait, les jeunes visent des études de plus en plus longues. Les jeunes de l'IUT, par exemple, ne s'arrêtent pas au Bac plus 3, au Bachelor. Ils continuent vers le Bac plus 4, Bac plus 5, alors qu'en fait, un niveau Bachelor suffirait pour pouvoir être employable. Ce qu'il faudrait leur dire, c'est qu'on peut les prendre dès le Bachelor, mais leur assurer derrière un développement au sein de l'entreprise ». (Agglomération, atelier formation et compétences) ; « Et la problématique qui se rajoute à ça, c'est qu'au-delà du bac plus 3, les filières ne sont pas présentes sur le territoire, donc les jeunes s'en vont et ils ne reviennent pas. » (Novo Nordisk, atelier formation et compétences).

Les personnes éloignées de l'emploi ont-elles accès à ce type de postes ? Comment les faire entrer dans l'emploi ? Qui finance les formations ?

« On a d'autres leviers pour les demandeurs d'emploi, on a différents dispositifs de formation vers des personnes très éloignées de l'emploi. On ne les amènera pas sur une employabilité immédiate, on est obligés de penser une logique de parcours. ... /... Et puis on a des personnes qui sont aujourd'hui proches de l'emploi, soit qui souhaitent se reconvertir, soit qui sont déjà dans l'industrie, mais qui ont peut-être besoin de se spécialiser. Et là, on est capables de construire des formations sur mesure qu'on appelle les défis. Ce sont des formations où on dialogue avec l'entreprise pour savoir quels sont leurs besoins. Il y a un contrat entre l'entreprise qui s'engage à recruter et la Région qui s'engage à concevoir une formation sur mesure. » (Région, atelier formation et compétences) ; « On a déjà des personnes soit en reconversion, soit en situation de non-travail qui font un parcours chez nous et qui sont déjà là, via l'IMT de Dreux, 10 personnes nous ont déjà rejoints. ... /... Il s'agit de 10 personnes qui sont des opérateurs, des conducteurs de ligne, avec un petit bagage pour faire également du réglage sur les lignes. Un partenariat a été fait avec une agence d'intérim. L'idée étant de sélectionner des profils en amont, de les envoyer ensuite en études pendant à peu près 6 à 9

mois. Ils arrivent chez nous avec déjà les compétences que l'on souhaitait pour être opérationnels beaucoup plus rapidement sur nos lignes. ... /...L 'agence d'intérim les a engagés en CDI intérimaire. Ils ont financé en très grande partie la formation. Novo Nordisk a également participé au financement de la formation. » (Novo Nordisk, atelier formation et compétences).

L'accompagnement en termes de services et infrastructures pour l'accueil de ces 500 personnes/familles.

L'accueil de 500 personnes ou familles sur le territoire de l'agglomération chartreuse implique de disposer de logements, de services (crèches, écoles), de structures de soins, d'aménités (services culturels, charte d'accueil), qui font partie de l'attractivité du territoire.

« Et puis après, il va se poser les questions de logement. Est-ce que tout ça, vous l'avez appréhendé ? » (Représentant d'entreprise, réunion Géode) ; « Le fait d'avoir 500 collaborateurs supplémentaires, pose des questions sur le logement, l'école, le médecin, enfin, tout ce qui gravite autour de l'augmentation de la population de l'agglomération. C'est quelque chose qu'on a communiqué à l'agglomération assez tôt dans le projet. » (Novo Nordisk, réunion Géode) ; « Au niveau de l'agglomération, il y a pas mal de programmes, que ce soient des programmes d'habitat collectif ou bien individuel sur toutes les communes de l'agglomération et pas que sur la ville de Chartres. En parallèle, on travaille également avec toutes les directions de Chartres Métropole pour pouvoir assurer les services pour attirer des familles (notamment petite enfance, école). » (Agglomération, réunion Géode).

L'attractivité du territoire pour un professionnel, un couple, peut dépendre aussi de la possibilité d'embauche du conjoint, dans une autre entreprise locale. L'organisation d'une base de ressources d'emploi (France Travail ?) pourrait être un atout d'attractivité pour le territoire.

« Je crois qu'il y a une belle opportunité, sûrement une réflexion peut-être avec Chartres Métropole sur la variété des métiers dans lesquels nos entreprises recherchent des collaborateurs et où il peut y avoir un conjoint, un époux qui cherche à venir s'installer à Chartres. Il y a peut-être une base de ressources d'emplois disponibles sur la zone à travailler. » (Représentant d'industrie, réunion Géode) » ; « On voit ça vraiment comme une opportunité. Aujourd'hui, c'est un frein quand on recrute. Est-ce que vous avez quelque chose ou est-ce que vous avez un réseau pour mon conjoint, pour mon époux ? Donc, c'est vraiment quelque chose qui pourrait nous aider à avoir une attractivité supplémentaire. » (Novo Nordisk, réunion Géode).



Réunion de conclusion le 19 mai (photo garants)

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garants et garants, le responsable du projet décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

Il ressort de ce qui précède que, si l'information délivrée lors de la concertation a permis de répondre à la plupart des questions et interventions du public, quelques points importants demandent à être précisés.

C'est le cas de la question des transports, question sensible, sur laquelle l'absence des résultats de l'étude de trafic menée par la Communauté d'agglomération n'a pas permis de

répondre à toutes les préoccupations qui ont été exprimées. Il conviendra par conséquent de compléter l'information du public une fois que les résultats de cette étude seront disponibles.

C'est aussi le cas des ressources en eau de la Communauté d'agglomération de Chartres et du poids des consommations futures de Novo Nordisk dans ce total ; des chiffres différents ayant été communiqués lors de la concertation, il conviendra de communiquer les bons chiffres ; ceci devrait se faire dans la réponse de Novo Nordisk au bilan de la concertation préalable.

La communauté d'agglomération, partenaire de Novo Nordisk sur ce projet, devra fournir les données manquantes ou demandant à être précisées.

Recommandations de la garante et des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation

Le statut des tranches 3 et 4 vis-à-vis de la réglementation ne peut être anticipé tant que le dossier ne sera pas présenté aux autorités administratives. S'il devait relever de la procédure de simple enregistrement, comme pour les deux premières tranches, il n'y aurait pas d'enquête publique. La garante et les garants recommandent toutefois de continuer à faire vivre le site Internet de la concertation pour informer le public sur l'avancement du projet.

Liste des annexes

- **Annexe 1** tableau des demandes de précision et recommandations de la garante et des garants
- **Annexe 2** : décision 2024 / 17 / NOVO NORDISK / 1 du 7 février 2024
- **Annexe 3** : décision n° 2024 / 55 / NOVO NORDISK / 2 du 3 avril 2024
- **Annexe 4** : lettre de mission

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garante et garants

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
<i>1. En lien avec Chartres Agglomération, au vu de l'étude de trafic attendue et du déclassement de la rue Poillot, préciser les évolutions prévisibles des conditions de trafic tant pour le trafic VL que pour le trafic PL</i>		Selon publication de l'étude de trafic de la communauté d'agglomération	
<i>2. En lien avec Chartres Agglomération et la société des eaux de Chartres, préciser les quantités d'eau en jeu : chiffres de la production et de la consommation moyenne de</i>		À préciser dans le bilan du maître d'ouvrage	

<i>l'agglomération et des besoins actuels et prévus de Novo Nordisk</i>			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant			
<i>1.Continuer à faire vivre le site Internet de la concertation et s'en servir pour informer le public sur l'avancement du projet.</i>		Vie du projet	
<i>2-Organiser une réunion de restitution au public une fois que les éléments complémentaires demandés auront été obtenus.</i>		Automne 2024	

Annexe 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

**Décision n° 2024 / 17 / NOVO NORDISK / 1 du 7 février 2024 relative au projet de développement du site
NOVO NORDISK à Chartres (28)**

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu le courrier de saisine du 1er février 2024 et le dossier annexé de M. David Ester représentant la société NOVO NORDISK, saisissant la CNDP du projet de développement du site NOVO NORDISK à CHARTRES ;

Considérant que :

ce projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement et présente des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques d'intérêt national ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9.

Article 2

Les modalités de la concertation préalable seront définies par la Commission qui en confie l'organisation au maître d'ouvrage, selon les dispositions de l'article R.121-8.

Article 3

Mme Anne LAPORTE, MM. Jean-Louis LAURE et Laurent PAVARD sont désignés garante et garants de la concertation préalable sur le projet de développement du site NOVO NORDISK à CHARTRES.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 février 2024.



Signature numérique de Marc PAPINUTTI
marc.papinutti
Date : 2024.02.07 16:53:58 +01'00'

Le président
M. Papinutti

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

**Décision n° 2024 / 55 / NOVO NORDISK / 2 du 3 avril 2024 relative au projet de développement du site
NOVO NORDISK à Chartres (28)**

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu la décision n° 2024 / 17 / NOVO NORDISK / 1 du 7 février 2024 décidant l'organisation d'une concertation préalable sur le projet de développement du site NOVO NORDISK à Chartres (28) ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation.

Article 2

Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont complétées par un plan de communication favorisant une large mobilisation du public. Les temps d'échanges envisagés doivent inclure une plus grande diversité d'intervenants et permettre de réserver au moins deux tiers du temps à l'échange.

Article 3

La concertation se déroulera du 18 avril 2024 au 06 juin 2024.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 avril 2024.



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2024.04.03 16:10:38 +02'00'

Le président
M. Papinutti

Annexe 4 : lettre de mission



Le président

Paris, le 14 février 2023

Madame, Messieurs,

Lors de la séance plénière du 7 février 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.es garante et garants du processus de concertation préalable pour le projet d'extensions du site de Novo Nordisk à Chartres.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques importants et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « *lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant* ».

I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, la concertation du grand public doit répondre et prendre notamment en compte les questions suivantes :

- À quels besoins ce projet répond-t-il ? Quelles sont ses alternatives possibles ?
- Les extensions soumises à la concertation font partie d'un ensemble plus large, certaines des extensions ayant déjà été autorisées et d'autres étant encore en phase d'étude, la concertation préalable devra porter sur le projet mis en perspective ;
- Une attention particulière devra être portée aux aspects fonciers :

- acquisition de terrains, déclassement de la rue Edmond Poillot.
- Les précautions annoncées pour la préservation de l'environnement, sur lesquelles le MO communique, devront être argumentées et justifiées. Vous devrez le conduire à aborder avec le public les nuisances en phase chantier et les impacts environnementaux à prévoir, à savoir l'impact concret sur la ressource en eau, les rejets de résidus médicamenteux, les risques industriels, les aspects énergétiques et le bilan carbone ;
- Les thématiques à aborder devront porter également sur les nouveaux flux de transports et les nouveaux besoins en mobilité compte tenu de l'augmentation de la production et des effectifs.

Vous ferez des préconisations précises au maître d'ouvrage (MO) quant à l'information et la mobilisation des publics concernés, en particulier les plus éloignés, et pour que l'accès aux espaces de débat leur soit facilité.

II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverains, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'État, etc.) afin d'identifier les thématiques et les enjeux qu'il faudra soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir **les modalités de concertation adaptées**, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que le MO soit consulté sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez **une synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP suffisamment à l'avance pour que le dossier et les modalités puissent être ensuite soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

Le dossier de concertation du MO

Vous accompagnerez également le MO dans sa constitution du **dossier de concertation**. Il doit être complet, argumenté, compréhensible et présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son

opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

La concertation préalable

Il est important que vous puissiez amener le MO à réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (**art. L. 121-16 CE**). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garante et garant, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée au MO, au respect par ce dernier des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Rôle et missions des garant.e.s

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance**. Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément au MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyé par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

III. Conclusions de la concertation préalable

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont le MO a organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des

questions du public restées sans réponse et vos recommandations au MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce **bilan**, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivants sa clôture (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'État et publiée sur le site internet du MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP **votre analyse quant à la complétude de ces réponses** au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer le MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, **la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique**. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements du MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2024.02.14 15:30:10 +01'00'

Marc PAPINUTTI

Madame Anne LAPORTE
Monsieur Jean-Louis LAURE
Monsieur Laurent PAVARD

Garant.e.s de la concertation préalable sur l'extension du site de Novo Nordisk à Chartres

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr

